

NOTICE DE MONTAGE

**CONDITION D'UTILISATION, D'ENTRETIEN,
DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE**

(A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)

CONFORME À LA NORME
NF P 90 - 308



NAXOS SAFE

Dossiers L.N.E - Numéro G031558/CQPE/5

LA COUVERTURE D'HIVERNAGE DE SÉCURITÉ

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS

COLISAGE

Dans votre colis, vous trouverez :

- Une couverture pliée
- Un sac contenant les sandowclicks et les pitons «P» Inox nécessaires au montage de la couverture
- La présente notice de montage

Sont nécessaires pour le montage de votre couverture d'hivernage de sécurité NAXOS SAFE :

- 2 Personnes, 1 perceuse à percussion, 1 décimètre, 1 foret béton de 6 mm, 1 marteau
- Le poids approximatif de votre couverture est indiqué sur la liste de colisage jointe au sac contenant les accessoires

INSTALLATION

POSITIONNEMENT DE LA COUVERTURE SUR LE BASSIN

- Poser votre carton au milieu de l'une des deux largeurs
- Dérouler la couverture sur toute la largeur du bassin, et la positionner en équilibrant les débordements de chaque côté
- Les dimensions minimales des plages, y compris margelles, devront tenir compte des débordements indiqués ci-dessous, ainsi que de l'espace nécessaire à la mise en place, et à la bonne tension des sandowclicks, soit au minimum 90 cm sur la totalité du pourtour de la piscine
- **La couverture est réalisée avec un débordement de 70 cm pour un bassin inférieur à 70 m² ou 80 cm pour un bassin supérieur à 70 m² ; elle doit donc impérativement bénéficier d'un appui minimum de 35 cm à 40 cm sur les margelles**
- Étendre et centrer la couverture sur le bassin en ayant pris soin de la maintenir dans les angles à l'aide d'objets lourds
- Vérifier que les renforts soient bien positionnés sur les arêtes des margelles pour éviter une usure par abrasion

FIXATION DE LA COUVERTURE

- Percer à l'aide d'une mèche des trous de 6 mm de diamètre, profondeur 90 mm à 42 cm du bord de la couverture, en démarrant par les angles. **La conformité du produit par rapport à la norme dépend en effet du respect des côtes du dispositif d'ancrage et donc de la tension dudit dispositif**
- Poser les pitons «P» Inox
- Tendre un cordeau à 42 cm du bord de la couverture de manière à aligner les trous en les situant très exactement au milieu des doubles œillets
- Installer les sandowclicks dans les œillets
- Faites passer les sandowclicks derrière les pitons «P» Inox (si vous rencontrez un problème pour atteindre le piton «P» Inox avec le sandowclick, décrochez une partie du sandowclick de l'un des deux œillets, passez le sandowclick derrière le piton «P» Inox et raccrochez ensuite le sandowclick dans l'œillet)
- S'assurer du parfait centrage et de la parfaite tension de la couverture

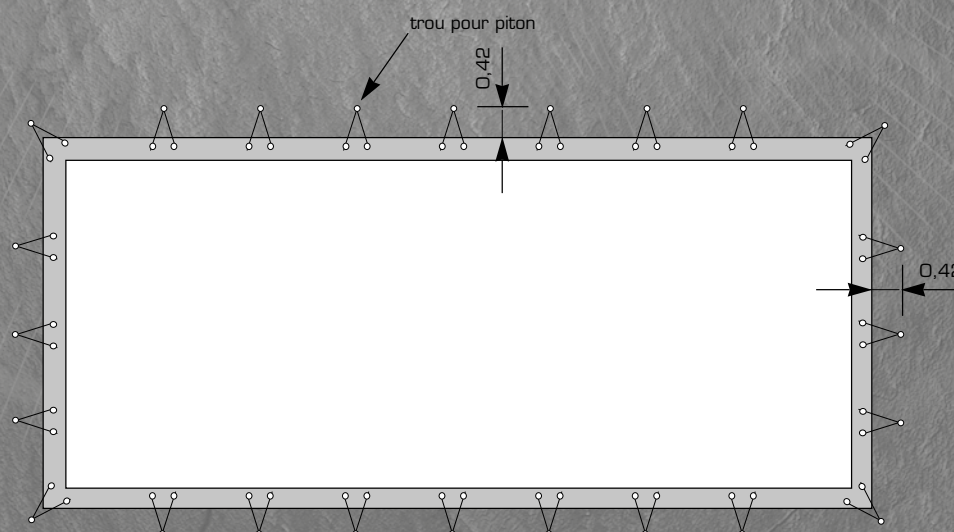
TRÈS IMPORTANT : Les crochets des sandowclicks placés dans les œillets doivent impérativement être positionnés vers le haut pour des questions de sécurité



Piton «P» Inox
de sécurité



Sandowclick sable
de sécurité



TRÈS IMPORTANT

NAXOS SAFE ne peut assurer l'usage, notamment de sécurité, auquel elle est destinée qu'à la condition que l'ensemble des pitons «P» Inox de sécurité soit installé et ancré sur un support suffisamment résistant, par exemple une dalle en béton, dosée à 350 kg/m³, d'au moins 10 cm d'épaisseur

CONSEILS D'INSTALLATION, DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

Pour sécuriser votre entourage, il est impératif de respecter les éléments suivants :

INSTALLATION ET MONTAGE

- Attacher la largeur du bassin avec les pitons précédemment installés
- Attacher les longueurs de la couverture en face à face jusqu'à chaque extrémité
- Attacher la dernière largeur
- Vérifier que les sandowclicks sont correctement fixés sur la couverture et aux pitons «P» Inox
- La couverture devra être obligatoirement centrée sur le bassin. Un appui minimum de 35 cm sur les margelles est impératif et ce sur l'intégralité du pourtour du bassin pour un bassin inférieur à 70 m². Pour un bassin supérieur à 70 m², un appui minimum de 40 cm est impératif sur l'intégralité du pourtour du bassin
- Les pitons doivent être fixés en extérieur bassin, sur un support définitif et suffisamment résistant (Ex. : une dalle en béton, dosée à 350 kg/m³, d'au moins 10 cm d'épaisseur)
- La tension de la couverture doit être obligatoirement réalisée au moyen des sandowclicks et des pitons «P» Inox fournis avec la couverture
- Dans le cas d'un escalier sur la longueur ou la largeur, procéder à la fixation et la tension de la même façon que la couverture
- Pour des questions de sécurité et de pérennité de la couverture, il faut veiller à ce que le niveau d'eau dans le bassin en hiver soit toujours à hauteur d'utilisation (2/3 du haut des skimmers environ), afin de soulager la couverture, ceci participant à "l'aspect sécurisant" de la couverture. En aucun cas, le niveau d'eau ne doit dépasser la partie supérieure des skimmers, et ne doit descendre en dessous d'un niveau de 25 cm par rapport au dessus de la margelle

DÉMONTAGE

- Au moment de la remise en service du bassin, démonter, broser et nettoyer la couverture
- Laisser sécher la couverture
- Démonter les sandowclicks
- Plier la couverture avec soin et la stocker dans un local à l'abri de la lumière et de l'humidité

AVERTISSEMENT : "TOUJOURS GARDER LA VUE SUR LE BASSIN LORS DE L'OUVERTURE (DÉMONTAGE) ET LA FERMETURE (MONTAGE) DE LA COUVERTURE"

CONSEILS D'UTILISATION

- La couverture devra être obligatoirement centrée sur le bassin. **Un appui minimum de 35 cm sur les margelles est impératif et ce sur l'intégralité du pourtour du bassin pour un bassin inférieur à 70 m². Pour un bassin supérieur à 70 m², un appui minimum de 40 cm est impératif sur l'intégralité du pourtour du bassin**
- Les pitons doivent être fixés en extérieur bassin, sur un support définitif et suffisamment résistant (Ex. : une dalle en béton, dosée à 350 kg/m³, d'au moins 10 cm d'épaisseur)
- La tension de la couverture doit être obligatoirement réalisée au moyen des sandowclicks et des pitons «P» Inox fournis avec la couverture
- Dans le cas d'un escalier sur la longueur ou la largeur, procéder à la fixation et la tension de la même façon que la couverture
- **Veiller périodiquement (au minimum une fois tous les trois mois) au parfait assemblage et état de la couverture, notamment à la solidité des différents accessoires participant à la fixation de celle-ci. Remplacer immédiatement les éléments usés ou détériorés**
- Pour des questions de sécurité et de pérennité de la couverture, il faut veiller à ce que le niveau d'eau dans le bassin en hiver soit toujours à hauteur d'utilisation (2/3 du haut des skimmers environ), afin de soulager la couverture, ceci participant à "l'aspect sécurisant" de la couverture. En aucun cas, le niveau d'eau ne doit dépasser la partie supérieure des skimmers, et ne doit descendre en dessous d'un niveau de 25 cm par rapport au dessus de la margelle
- En hiver, prendre toutes les dispositions pour éviter que l'eau ne déborde (prévoir un trop plein) ou le gel des tuyauteries ou pièces à sceller (prévoir bouchons, gizzmos et flotteurs d'hivernage afin d'éviter toute détérioration de la piscine)
- En période de forte précipitation, retirer les impuretés déposées sur la grille d'évacuation des eaux pluviales, afin d'éviter la formation de poches d'eau
- **Au dessus de 20 cm de neige, déneiger la couverture**
- **Ne convient pas pour les piscines à débordement**
- Le non respect de l'une ou plusieurs dispositions des conseils d'utilisation précités annule toute garantie, tant au niveau de la sécurité offerte par la couverture, que de la garantie sur le produit lui-même

MAINTENANCE

- Veiller périodiquement et au minimum une fois par trimestre au parfait assemblage et état de la couverture. L'ensemble des sandowclicks et pitons «P» Inox doivent également faire l'objet d'un contrôle régulier avec un changement immédiat en cas d'usure ou de détérioration visible de l'une de ces pièces
- Ce contrôle est également nécessaire immédiatement après toute surcharge de neige supérieure à 20 cm, à des vents supérieurs à 90 km/h, et à tout élément extérieur exceptionnel et/ou ayant pu détériorer certains constituants de la couverture. Contrôler également, en ce cas, que la membrane PVC ainsi que les soudures de l'assemblage soient exempts de toute déchirure, usure ou coupure
- Les pièces de rechange doivent être d'origine, c'est à dire fournies par notre société. La garantie cessera immédiatement si la couverture devait être modifiée en dehors de nos ateliers et/ou avec des pièces de rechange d'une autre origine
- Pour toute information concernant le service après vente, vous pouvez vous adresser au professionnel piscinier qui vous a vendu la couverture ou à notre société ; coordonnées à la dernière page de cette notice

ENTRETIEN

À LA CHARGE DU CLIENT PROPRIÉTAIRE DE LA PISCINE

- Le nettoyage de votre couverture d'hivernage de sécurité NAXOS SAFE doit être réalisé au minimum tous les 3 mois, et juste après le démontage, au moyen d'un produit nettoyant doux, non abrasif, non moussant et surtout exempt de solvant
- Enlever la couverture du bassin pour réaliser ce nettoyage
- Les éponges abrasives sont interdites
- Pour l'entretien courant, utiliser simplement un jet d'eau
- Veiller périodiquement et au minimum une fois par trimestre au parfait assemblage et état de la couverture. L'ensemble des sandowclicks et des pitons «P» Inox doivent faire l'objet d'un contrôle régulier avec un changement immédiat en cas d'usure ou de détérioration visible de l'une de ces pièces
- Ce contrôle est également nécessaire immédiatement après toute surcharge de neige supérieure à 20 cm, à des vents supérieurs à 90 km/h, et à tout élément extérieur exceptionnel et/ou ayant pu détériorer certains constituants de la couverture
- Contrôler également, dans ce cas, que la membrane PVC ainsi que les soudures de l'assemblage soient exempts de toute déchirure, usure ou coupure
- Contrôler la bonne tenue des œilletons



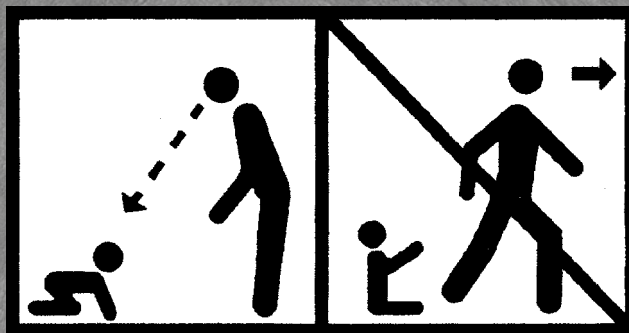
Couverture d'hivernage de sécurité pour piscine destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans durant l'hiver

Le produit est conforme à la NF P 90-308

CONSEILS DE SÉCURITÉ

CONSEILS GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

- **Avertissement :** “La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d’une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s’ils savent nager”
- Avertissement : “La présence physique d’un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert”. Apposer le pictogramme ci-dessous soulignant le devoir des adultes de surveiller les jeunes enfants



Apprenez les gestes qui sauvent :

- Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours :
 - Pompiers : 18 pour la France
ou le 112 depuis un téléphone mobile
 - SAMU : 15 pour la France
 - Centre antipoison : +33 (0)1 40 05 48 48 pour la France

CONSEILS DE SÉCURITÉ PROPRES AUX COUVERTURES

TRÈS IMPORTANT

- **Attention :** bien qu'étant désormais en possession d'une couverture d'hivernage de sécurité **NAXOS SAFE** destinée à sécuriser votre piscine en hiver, les facteurs de risque ne peuvent jamais être totalement supprimés
- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants
- **Avertissement :** “Attention la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant”
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile
- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manœuvre
- Ranger les outils nécessaires pour actionner les couvertures hors de portée des enfants
- La mise en œuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable
- Il est strictement interdit de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture, ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin, ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin
- Respecter les hauteurs d'eau définies par le fabricant

CONDITIONS DE GARANTIE

La couverture d'hivernage de sécurité NAXOS SAFE bénéficie d'une garantie de 3 ans dégressive en utilisation normale sur la membrane, les œillets, les sandowclicks et les pitons «P» Inox selon les conditions d'installation et d'utilisation contenues dans la présente notice.

La garantie prend effet à partir du jour d'expédition de la couverture de nos établissements.

CONDITIONS D'UTILISATION ET DE GARANTIE

La couverture d'hivernage de sécurité NAXOS SAFE doit être installée selon notre notice de montage et utilisée suivant les us et coutumes de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de :

- Notice de montage non respectée, défaut de pose entraînant une détérioration de la couverture
- Usures dues à des frottements sur les margelles, notamment abrasives, rugueuses ou bombées
- Chutes de neige supérieures à 20 cm
- Vents supérieurs à 90 km/h
- Grêle, foudre, tempête
- Mauvaise utilisation de la couverture entraînant une détérioration de celle-ci (se reporter à notre notice de montage paragraphe conseils d'utilisation)
- Usure normale des composants de la couverture
- Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage paragraphe entretien)

TRÈS IMPORTANT

Toute couverture qui n'aurait pas été strictement installée et fixée conformément à notre notice de montage, ne pourra faire l'objet d'aucune prise en garantie. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effets de prolonger la durée de celle-ci.

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Toute réclamation devra être effectuée en LRAR, la couverture étant tenue à notre disposition pour expertise. Aucun retour de couverture ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part ; en cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage :

- Nom et adresse de l'expéditeur
- Nom et adresse de l'utilisateur
- N° de notre bulletin de livraison
- Type de couverture
- Dimensions de la couverture et coloris
- Les causes du retour

La garantie se limite au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses par notre société sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

La garantie cesse immédiatement si la couverture a été modifiée en dehors de nos ateliers, ou avec des pièces de rechange non d'origine.



ANNONAY PRODUCTIONS FRANCE

Z.I. La Lombardière

55, rue Léo Lagrange - 07100 ANNONAY

Tél. : +33 (0)4 75 32 41 00 - Fax : +33 (0)4 75 32 41 01

www.apf-france.com - E-mail : a.pro.france@wanadoo.fr